

Petite enfance : l'Inspection générale des affaires sociales alerte sur les maltraitances dans les crèches

Dans un rapport paru ce mardi 11 avril, l'Inspection générale des affaires sociales dresse un état des lieux détaillé de l'accueil collectif des jeunes enfants, où la pénurie de personnel, le manque de formation et l'absence de contrôle font peser des risques sur le bien-être des tout-petits.



Dans son rapport publié mardi 11 avril, l'Igas fait état de mauvais traitements individuels, mais aussi institutionnels, qui découlent de problèmes systémiques. (FatCamera/Getty Images)

Dans un rapport paru ce mardi 11 avril, l'Inspection générale des affaires sociales dresse un état des lieux détaillé de l'accueil collectif des jeunes enfants, où la pénurie de personnel, le manque de formation et l'absence de contrôle font peser des risques sur le bien-être des tout-petits.

La liste finit par donner la nausée. *«Privation d'eau», «couche pas changée de la journée», «forcer les enfants à manger au point qu'ils vomissent», «humilier l'enfant en cours d'apprentissage de la propreté qui fait pipi sur lui», «obliger un bébé à s'allonger dans son lit en appuyant fortement sur son dos pour qu'il ne puisse pas se relever»...* Sur plusieurs pages, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) relaie des extraits de témoignages

reçus dans le cadre de la préparation de son [rapport baptisé «Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches»](#), paru ce mardi 11 avril.

Des mauvais traitements individuels, mais aussi institutionnels, qui découlent de problèmes systémiques décortiqués par les inspecteurs.

Le 25 juillet 2022, en réaction [à la mort d'un bébé, empoisonné par une employée](#) dans une crèche lyonnaise quelques semaines plus tôt, le ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combe, avait confié à l'Igas une mission d'évaluation portant sur la sécurité et la bientraitance des enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Et ce alors qu'Emmanuel Macron souhaite mettre en place [un «service public de la petite enfance»](#) et créer 200 000 places d'accueil supplémentaires – tous modes confondus – d'ici à 2030. L'enquête a duré quatre mois, elle s'est déroulée dans 8 départements et 36 établissements et s'appuie en parallèle sur trois questionnaires diffusés au niveau national auprès des directrices de crèches (7 275 répondants), professionnelles (12 545) et parents (27 671).

Du travail «à la chaîne»

La pénurie de personnels dans le secteur de la petite enfance, connue de longue date, [en est à un stade critique](#) et fait l'objet de travaux du [comité de filière installé par le gouvernement](#) fin 2021. En attendant un choc d'attractivité, les professionnelles en sous-effectif

doivent souvent travailler «à la chaîne». «La mission a ainsi pu constater dans plusieurs établissements des moments de change réalisés de façon mécanique, sans parler à l'enfant et parfois sans le regarder, et sans que ce moment soit mis à contribution pour la construction d'un lien singulier à l'enfant», écrivent les inspecteurs de l'Igas.

En outre, «le niveau global de qualification des professionnels tend à se dégrader [...] à la faveur d'[un assouplissement continu des exigences réglementaires](#)», prévient le rapport. Et alors que le gouvernement est de moins en moins exigeant quant au nombre de professionnelles présentes dans les EAJE, «cette situation entraîne une charge de travail très importante, génératrice de fatigue, de surmenage, parfois de maltraitance envers les enfants». L'Igas reprend à son compte la préconisation d'avoir une adulte auprès de cinq enfants déjà formulée dans [le rapport des 1 000 premiers jours](#), alors que l'on est à une pour cinq enfants qui ne marchent pas, et une pour huit qui marchent.

Excellent outil de réduction des inégalités sociales et entre hommes et femmes, les crèches se développent. En 2021, 18 % des enfants de moins de 3 ans y étaient accueillis, 9 points de plus qu'en 2002 – [une hausse que l'on doit à l'essor des structures à but lucratif](#). Problème : «La logique quantitative d'accroissement de l'offre a devancé les objectifs qualitatifs d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, la qualité ne faisant l'objet d'aucun pilotage réel au niveau national.»

Des situations très hétérogènes

Résultat, *«le rythme individuel de l'enfant peine à être respecté»*, du fait notamment du manque de personnel. Des tout-petits sont par exemple contraints de rester allongés car c'est l'heure, alors qu'ils n'ont pas sommeil ou ont fini de dormir. Ce qui s'explique notamment par le fait que les temps de pause des employées soient généralement prévus sur les temps de sieste.

Notant que des effectifs trop conséquents dans les sections font *«craindre un niveau élevé de nuisances sonores, qui représentent un risque pour les professionnels comme pour les enfants»*, les rapporteurs suggèrent de limiter les groupes à six ou huit enfants pour les moins de 2 ans et dix ou douze au-delà. Estimant que l'accueil collectif n'est pas pertinent avant l'âge de 1 an, ils se positionnent en faveur d'un allongement des congés maternité, [paternité](#) et parental en insistant sur l'implication du second parent, afin que cela ne se fasse pas au détriment des carrières des femmes.

Si les effets positifs de l'accueil collectif sont connus – sociabilisation, enrichissement du langage, motricité, ... –, ils ne valent *«que dans un accueil de haute qualité»*. Or, pointe la mission, les situations sont très hétérogènes. Et *«lorsque la qualité se dégrade, les effets de l'accueil collectif sur le développement de l'enfant sembleraient neutres ou négatifs, en particulier dans le champ de la construction du lien d'attachement et des compétences*

comportementales». Or les conséquences sont plus négatives chez les enfants de milieux défavorisés, qui bénéficient de moins de stimulations à domicile.

Négligence, violences et forçage alimentaire

Alors que le gouvernement a récemment lancé ses [états généraux de la maltraitance](#), qui portent sur les adultes vulnérables, les rapporteurs constatent que *«l'accueil collectif des jeunes enfants est un secteur qui tend à être idéalisé»* et que *«la question de la maltraitance au sein des établissements reste quant à elle trop peu interrogée»*. Pourtant, les nourrissons sont des *«personnes en situation d'extrême vulnérabilité et d'extrême dépendance»*. Parmi les témoignages récoltés, les cas les plus récurrents concernent la négligence, la violence physique et psychologique, et le forçage alimentaire.

L'Igas demande que les services de protection maternelle et infantile deviennent *«relais central sur ces sujets»*, en étant capables de recevoir toutes les réclamations, de les traiter et d'effectuer des contrôles. A ce stade, moins de 10 % des EAJE sont contrôlés chaque année et ces inspections portent sur des questions d'hygiène et de sécurité, pas sur la qualité de l'accueil.

Enfin, dans les crèches privées à but lucratif, l'Igas signale *«une dégradation progressive de la qualité d'accueil au*

profit de logiques financières». Et constate que les financeurs publics ignorent si leurs deniers servent à l'amélioration de la qualité d'accueil des tout-petits ou à gonfler les marges des gestionnaires. «*Les leçons tirées en 2022 des rapports entre la puissance publique et les gestionnaires privés d'Ehpad peuvent à ce titre être très largement [appliquées au secteur des crèches](#)*», assume l'Igas, en référence aux [révélations du livre *les Fossoyeurs sur le géant des maisons de retraite Orpea*](#).

L'inspection générale demande à pouvoir contrôler ces établissements, ainsi que les crèches associatives, aux côtés de l'Inspection générale des finances, comme elles le font déjà dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Mise à jour le 12 avril 2023 à 12h : correction d'un passage qui indiquait à tort que les états généraux de la maltraitance portaient sur le secteur de la petite enfance.